

La Roche-sur-Yon, le 10 octobre 2018

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2017

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Geneviève POIRIER-COUTANSAIS en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des **pouvoirs** :

- | | | |
|----------------------|---|--|
| - Malik ABDALLAH | à | Anne AUBIN-SICARD |
| - Sébastien ALLAIN | à | Nathalie GOSSELIN (<i>questions 1 à 8</i>) |
| - Leczynska MORNET | à | Franck POTHIER (<i>questions 1 à 8</i>) |
| - Bruno GUILLOU | à | Laurence GILLAIZEAU |
| - Marc RACAPÉ | à | Geneviève POIRIER-COUTANSAIS |
| - Frédérique BARTEAU | à | Luc BOUARD |
| - Laurence DE ENA | à | Françoise RAYNAUD |
| - Jack M'BETI NOAH | à | Pierre LEFEBVRE |
| - Anne-Sophie SARDAY | à | Sylvie DURAND |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 16 mai 2017 ; celui-ci est adopté.

Monsieur le Maire passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1	BUDGET PRIMITIF 2018 - TAUX D'IMPOSITION 2018 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - SUBVENTIONS - PROVISIONS - ETAT DES EFFECTIFS
---	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

« Monsieur le Maire, mes chers collègues. Suite au débat d'orientations budgétaires du 14 novembre dernier, nous vous proposons ce soir de voter le budget de l'année 2018. S'agissant du contexte, je rappelle que le projet de loi de finances 2018 repose sur deux dispositions principales. La première concerne la contractualisation de l'Etat avec les collectivités, et la seconde l'importante réforme de la taxe d'habitation. Dans les faits, ces deux axes visent à la fois à garantir une capacité d'autofinancement suffisante et à permettre la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements.

Concrètement, le budget primitif de l'année 2018 se caractérise par :

- la stabilité des taux d'imposition ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et notamment des charges de personnel ;
- les transferts de compétences liés à la loi NOTRe, dont celui des zones d'activités économiques et celui des eaux pluviales ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements.

La poursuite des efforts de gestion engagés par la collectivité permet de dégager une épargne nette prévisionnelle de 2,13 millions d'euros, malgré une perte de recettes cumulées de la DGF de 16 millions d'euros depuis 2014.

Dans le détail, le budget primitif de l'année 2018 est équilibré à 122 796 412 euros, dont 82 351 846 euros en fonctionnement et 40 444 566 euros en investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 81,7 millions d'euros. Elles sont en hausse de 1,67 % par rapport au budget primitif de l'année 2017. On retiendra notamment l'augmentation de 0,39 % des impôts et des taxes, qui affichent un montant total de 57 476 402 euros, les dotations, subventions et participations, qui représentent 12 414 808 euros, ainsi que les produits de service du domaine et les ventes diverses pour la somme de 9 915 286 euros.

En matière de fiscalité, le montant du produit fiscal direct et indirect est estimé à 57,48 millions d'euros, ce qui représente 70 % du total des recettes réelles de fonctionnement (36,67 millions d'euros de fiscalité directe, 17,44 millions d'euros de fiscalité reversée et 3,37 millions d'euros de fiscalité indirecte).

Concernant la fiscalité directe, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2018 comme nous vous l'avions annoncé. Ils restent donc fixés de la manière suivante :

- 23,85 % pour la taxe d'habitation ;
- 26,17 % pour la taxe foncière sur le bâti ;
- 54,69 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

En ce qui concerne l'évolution des bases fiscales, elles seront revalorisées de 1 %, sachant que ce taux est fixé par l'Etat et qu'il sera connu au début de l'année 2018.

En termes de produit fiscal direct, je rappelle que la réforme de la taxe d'habitation prévoit d'exonérer 80 % des contribuables d'ici trois ans (en fonction d'un plafond de revenus). Pour ce qui est de l'année 2018, le produit fiscal est estimé en hausse de 1,75 % pour la taxe d'habitation, et de 2,5 % pour la taxe foncière. Sachez par ailleurs que le Président de la République a annoncé une refonte en profondeur de la fiscalité locale à compter de l'année 2020 lors du dernier congrès des maires, ce que nous ne savions pas lors du DOB. Il a notamment laissé entrevoir une suppression de la taxe d'habitation pour tous.

En contrepartie, l'Etat prévoit de compenser la perte de ressources des collectivités locales sur la base d'un dégrèvement. L'imposition non payée par les contribuables bénéficiaires serait ainsi compensée sur la base des taux et des abattements appliqués en 2017. Par conséquent, le produit des impôts directs locaux est évalué à 36,67 millions d'euros.

S'agissant de la fiscalité indirecte et reversée, le produit provisionnel est estimé à 3,37 millions d'euros pour l'année 2018. Il était de 3,59 millions en 2017. La taxe additionnelle sur les droits de mutation est quant à elle estimée à 1,6 million pour l'année 2018. Elle est en hausse de 300 000 euros par rapport au budget précédent, compte tenu des recettes estimées de l'année 2017 qui devraient être supérieures à ce montant, signe du dynamisme de notre ville. De son côté, la taxe sur l'électricité est estimée en baisse de 540 000 euros, suite aux délibérations conjointes de la Ville et du Sydev, puisque ce dernier percevra directement cette taxe à compter du 1^{er} janvier 2018. En ce qui concerne la taxe locale sur la publicité extérieure, celle-ci augmentera de 20 000 euros, ce qui portera son montant à 800 000 euros.

La fiscalité reversée par La Roche-sur-Yon Agglomération prévue au budget 2018 s'élève au total à 17,44 millions d'euros, dont 16,72 millions d'euros d'attribution de compensation. Ce montant est en diminution de 381 000 euros, en raison des transferts des compétences de développement économique (zones d'activité, ateliers-relais, gestion des eaux pluviales).

Pour ce qui est de la dotation de solidarité communautaire, celle-ci est estimée à 716 000 euros. Elle est en hausse de 15 %, un reversement de « DCS économie » de 95 000 euros étant prévu pour la première fois depuis la signature du pacte fiscal et financier 2015-2020, compte tenu de la progression de la fiscalité économique prévue entre 2016 et 2017.

Au niveau des concours financiers de l'Etat, le total des dotations et allocations est estimé à 10,25 millions d'euros pour l'année 2018. Il était de 10,22 millions d'euros notifiés en 2017. L'ensemble des concours se répartit en deux grandes masses. D'une part les dotations de l'Etat pour un peu plus de 8 millions d'euros, et de l'autre les allocations compensatrices pour un peu plus de 2 millions d'euros.

D'une manière plus générale, nous marquons l'arrêt de quatre années successives de baisses historiques des dotations, puisque nous maintenons le niveau de l'année 2017. Je rappelle à ce propos que la ville a déjà subi une perte de recettes cumulée de 16 millions d'euros de dotations forfaitaires entre 2013 et 2018, soit une moyenne de 3,2 millions d'euros par an. A compter de l'année 2018, l'Etat réclamera aux collectivités locales un effort d'économies de 13 milliards sur le quinquennat. Pour cela, il propose de contractualiser avec les 319 plus grandes collectivités locales de France, les régions, les départements, les communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants – ce qui n'est pas notre cas – et les communes de plus de 50 000 habitants. Ce contrat sera signé entre le Préfet, la Direction des finances et l'exécutif local, et prévoit deux critères de bonne gestion. Premièrement une baisse tendancielle des dépenses d'investissements de 1,1 % pour les communes, de 1,3 % pour les départements et de 1,4 % pour les régions, et deuxièmement une amélioration de l'autofinancement.

La dotation forfaitaire est ainsi estimée à 6 065 000 euros pour l'année 2018. Sachez que nous avons prévu une baisse de 3 % par prudence par rapport au budget notifié de l'année 2017. En ce qui concerne la DSU, la ville de La Roche-sur-Yon était classée au 445^{ème} rang en 2017, sur 676 communes bénéficiaires. De fait, le montant prévisionnel de la DSU est estimé à 1,35 millions d'euros pour l'année 2018, en hausse de 5 % par rapport à l'année 2017.

Le montant de compensation lié à la taxe d'habitation prévu en 2018 est de 2 millions d'euros. Il est en hausse de plus de 180 000 euros par rapport au budget notifié 2017. J'ajoute qu'un amendement au projet de loi de finances 2018 propose de maintenir l'exonération de la taxe d'habitation relative à l'habitation principale, en faveur des personnes isolées qui auraient dû sortir progressivement de l'exonération cette année. De fait, comme les bases prévisionnelles 2017 de la taxe d'habitation ont été surestimées par les services fiscaux de la même façon qu'en 2016, cela signifie qu'une partie de ces bases devra être exonérée.

S'agissant des autres recettes de fonctionnement, les « autres participations » s'élèvent à 2,32 millions d'euros. Elles sont en diminution de 2,2 % par rapport au budget primitif de l'année 2017, en raison notamment d'une baisse des participations de l'Etat concernant les emplois aidés dans certains secteurs – du fait qu'ils seront en forte diminution à partir de 2018. De leur côté, les produits et services s'élèvent à 9,9 millions d'euros et sont en augmentation de 11,91 % par rapport au BP 2017. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de refacturation des dépenses de personnel de 550 000 euros, et par celle des autres frais liés à l'agglomération pour 67 000 euros, dans le cadre de la mutualisation engagée en 2016. A cela s'ajoutent les consultations du Centre municipal de santé de 187 000 euros.

Quant aux autres produits de gestion courante, ils s'élèvent en 2018 à 875 000 euros et proviennent à 83 % des loyers perçus par la ville. Enfin, les atténuations de charges, les produits financiers et exceptionnels figurent également dans ces autres recettes.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, celles-ci sont estimées à 72,87 millions d'euros pour l'année 2018. Elles sont en progression de 1,72 % par rapport au BP 2017 et concernent :

- les charges de personnel et frais assimilés pour 44 124 224 euros ;
- les charges à caractère général pour 16 560 374 euros ;
- les autres charges de gestion courante pour 9 348 178 euros ;
- les charges financières pour 1 801 000 euros.

Nous constatons d'ailleurs que les charges de personnel et les frais assimilés représentent à eux seuls 61 % de ce budget, ce qui est beaucoup trop élevé pour une ville comme la nôtre.

Au niveau des charges à caractère général, elles sont en hausse de 2,4 %, soit 388 000 euros, pour atteindre 16,6 millions d'euros. Elles progressent uniquement de 0,55 % par rapport au BP 2017 (hors événements exceptionnels). Les principales évolutions sur ce chapitre sont les suivantes :

- l'organisation d'événements exceptionnels (Tour de France, centième anniversaire de l'Armistice 14-18) pour 300 000 euros ;
- les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes pour 20 000 euros ;
- la numérisation des registres et des actes de naissance datant de 1950 à 1995 ;
- l'évolution des contrats d'assurance pour 15 000 euros de plus ;
- la baisse des loyers de 60 000 euros, grâce à l'optimisation de la gestion des bâtiments municipaux.

J'aimerais revenir sur les charges de personnel. Comme vous pouvez le constater, les charges de personnel directes s'élèvent à 35 205 580 euros – soit une évolution de 1,05 % –, celles refacturées à l'agglomération à 8 365 644 euros, les assurances du personnel à 328 000 euros et les cotisations au CNAS à 225 000 euros. Je rappellerai qu'en 2017, nous avons connu :

- une hausse du point d'indice de 0,6 % ;
- la mise en œuvre du protocole relatif à la Modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations ;
- des efforts que la ville a consentis en mettant en place des nouveaux ratios plus favorables aux agents pour leur progression de carrière (avancements de grades, promotions internes) ;
- une refonte du régime indemnitaire ;
- l'adhésion au CNAS.

Si ces mesures ont entraîné des impacts budgétaires non négligeables pour la collectivité, elles étaient en revanche nécessaires pour le personnel.

Comme nous l'avons démontré lors du DOB ainsi que dans nos prospectives financières, il sera impératif de maîtriser l'évolution de notre masse salariale à 1 % en 2018. Cet objectif ne sera réalisable qu'avec la mise en place de mesures concernant les recrutements et les remplacements liés à l'absentéisme, et en étudiant toutes les pistes alternatives de gestion et d'organisation de nos services, comme celle de la numérisation par exemple.

Les autres dépenses figurant au chapitre 012 concernent les refacturations de mutualisation – selon le nouveau système en vigueur depuis 2017 –, ainsi que les cotisations pour l'assurance du personnel et l'adhésion au CNAS.

S'agissant des autres dépenses de fonctionnement, les autres charges de gestion courante s'élèvent à 9,3 millions d'euros. Elles sont en hausse de 2,5 % par rapport au BP 2017, compte tenu de l'augmentation des subventions de fonctionnement versées aux associations, de l'ordre de 200 000 euros. Ces dernières comprennent notamment les nouveaux besoins des équipes sportives ayant accédé à un niveau national supérieur. Quant au reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité au SyDEV, celui-ci enregistre une baisse de 322 000 euros. Je rappelle que seulement 50 % des recettes du quatrième semestre 2017 seront reversées à ce syndicat, puisqu'il percevra désormais ce produit à compter du 1^{er} janvier 2018 et qu'il en reversera 40 % à la ville à partir de cette date. Enfin, les participations obligatoires, dont le poste principal concerne la subvention aux écoles privées, sont estimées à un peu plus d'un million d'euros pour l'année 2018, les frais financiers à 1,8 million, et les dépenses exceptionnelles à 853 000 euros. Ces dernières intègrent notamment l'indemnisation des commerçants des Halles.

En termes d'épargne, l'épargne de gestion prévisionnelle est estimée à 11 324 170 euros, l'épargne brute à 8 978 555 euros et l'épargne nette à 2 128 555 euros. Il est important de souligner que sans la baisse cumulée des concours financiers de l'Etat depuis 2014, qui représente, je le rappelle, une perte de 16 millions d'euros, cette épargne serait de 5,33 millions d'euros, et serait supérieure aux épargnes prévisionnelles des budgets des années 2013 et 2014.

Pour ce qui est de l'encours de la dette, il est estimé à 79,16 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018, dont 78,46 millions pour le budget principal, les deux autres budgets concernant les activités industrielles et commerciales, ainsi que le stationnement payant. L'encours de dette du budget principal au 1^{er} janvier 2018 s'élève ainsi à 1 386 euros par habitant, contre 1 475 euros pour les communes de même strate (entre 50 000 et 100 000 habitants). Au stade du budget primitif, l'emprunt d'équilibre est de 19,36 millions d'euros, sachant que l'exercice 2017 n'est pas encore terminé et que le solde restant sera réaffecté.

Je rappelle que la dette est constituée de 47 emprunts dont :

- 67 % à taux fixe ;
- 26 % à taux variable ;
- 6 % adossés au livret A ;
- 1 % avec un taux à barrière.

Au 1^{er} décembre 2017, le taux moyen de la dette était de 2,37 %, dont 2,34 % sur le budget principal, avec une durée de vie résiduelle de 12,5 années. Par ailleurs, la dette structurée représente un risque minimum pour la ville puisqu'elle ne s'élève qu'à 0,16 % de l'encours. Enfin, l'annuité prévisionnelle pour l'année 2018 des emprunts contractés à ce jour s'établit à 8,57 millions d'euros, dont 6,95 millions pour le remboursement en capital et 1,73 pour le paiement des charges d'intérêts.

En ce qui concerne les recettes réelles de financement, elles sont estimées à 7,09 millions d'euros (hors dette et cessions d'immobilisations). Elles sont en hausse de 2,54 % par rapport au BP 2017. Dans le détail, le FCTVA est inscrit à hauteur de 4,85 millions d'euros. Ce dernier progresse de 2,85 % par rapport au budget précédent, en raison notamment de la récupération de la TVA des travaux du pôle culturel (Cycl), intégré dans le patrimoine de la ville à la fin de l'année 2016. De la même façon, la taxe d'aménagement est estimée en hausse de 130 000 euros, compte tenu de la moyenne annuelle des recettes encaissées ces dernières années et des projets en cours.

Quant aux subventions d'investissement attendues pour l'année 2018, elles sont estimées à 1 511 818 euros. Les principales opérations pour l'année 2018 concernent notamment :

- le nouveau dojo pour 269 400 euros ;
- l'église Saint-Louis pour 150 000 euros ;
- le Bourg-sous-La Roche pour 500 000 euros ;
- la liaison douce Olof-Palme pour 103 518 euros.

Concernant le produit des amendes de police, celui-ci est estimé à 100 000 euros en 2018. Il était de 625 000 euros en 2017. A ce propos, je rappelle que le produit des amendes de police sera désormais calculé hors amendes liées au stationnement, dans le cadre de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi Maptam). Sachez que sur les 15 715 amendes de l'année 2016, seulement 3 248 restent dans le champ d'application des amendes de police, le produit lié aux amendes de stationnement étant quant à lui inscrit au budget annexe « stationnement payant » pour 450 000 euros du fait de leur dépénalisation.

J'en viens à présent aux opérations d'équipements, qui s'élèvent à 32,6 millions d'euros, et qui se décomposent de la manière suivante :

Equipements scolaires et périscolaires pour 4,70 millions d'euros

- Construction du groupe scolaire Pont Boileau pour 3,6 millions d'euros ;
- L'extension et la restructuration de l'école élémentaire Jean Roy et de la maternelle Malraux pour 500 000 euros ;
- La poursuite des câblages informatiques dans les groupes scolaires pour 200 000 euros ;
- Des travaux de maintenance et acquisition d'équipements pour 520 000 euros.

Voiries, réseaux, éclairages publics : 8,4 millions d'euros

- Requalification d'espaces publics et des rues adjacentes des Halles pour 2,2 millions d'euros ;
- Aménagement de l'axe urbain Pont Morineau-Place de la Vendée pour 1,2 million d'euros ;
- Aménagement de pistes cyclables pour 200 000 euros ;
- Démarrage de la requalification du parking Clemenceau pour 100 000 euros ;
- Extension du parking Leclerc pour 600 000 euros ;
- Requalification des espaces publics majeurs pour 1,5 million d'euros ;
- Entretien des voiries pour 1,6 million d'euros.

Aménagements à vocation commerciale : 3,95 millions d'euros

- Requalification du quartier des Halles.

Programme de renouvellement urbain : 608 000 euros

- Rue Lansier pour 276 000 euros ;
- PRIR de La Vigne aux Roses pour 330 000 euros.

Opérations d'aménagement : 3,92 millions d'euros

- Requalification du Bourg-sous-La Roche pour 1,3 million ;
- Déploiement de la vidéoprotection pour 500 000 euros ;
- Constitution de réserves foncières pour 1,1 million d'euros.

Sport : 4,8 millions d'euros

- Construction d'un nouveau dojo et de locaux dédiés aux acteurs sportifs et associatifs pour 1,7 million d'euros ;
- Réhabilitation de la halle A du parc des expositions en salle de basket pour 1,9 million d'euros ;
- Programme de rénovation des équipements sportifs pour 400 000 euros ;
- Travaux de maintenance et matériel pour 470 000 euros.

Culture : 1,57 millions d'euros

- Plan de restauration de l'église Saint-Louis pour 700 000 euros ;
- Création du nouveau musée L'espace Napoléonien pour 400 000 euros.

Social et santé : 740 000 euros

- Restructuration de la Maison des syndicats pour 140 000 euros ;
- Centre de santé municipal pour 150 000 euros ;
- Enveloppes de quartier et travaux de proximité pour 300 000 euros.

Environnement et espaces verts : 1,03 million d'euros, dont 700 000 euros en budget annexe

- Réfection de la couverture du château d'eau Moulin Rouge pour 400 000 euros ;
- Stratégie Parcs et jardins pour 75 000 euros ;
- Création et réfection des aires de jeux pour 100 000 euros.

Accessibilité : 265 000 euros

- Mise en accessibilité des équipements publics

Bâtiments administratifs : 870 000 euros

- Lancement de la construction de l'hôtel de ville et d'agglomération pour 500 000 euros ;
- Equipements des services pour 1,5 million d'euros (informatique, renouvellement du parc des systèmes d'impressions, parc automobile, mobiliers, matériels).

J'en ai terminé pour cette présentation. Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Maire remercie Sylvie DURAND et les services qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

Joël SOULARD : « Le budget 2018 que vous nous présentez ce soir est conforme au débat d'orientations budgétaires du Conseil municipal du mois de novembre. Notre intervention sera donc assez proche de celle que nous avons faite lors de cette séance.

Nous réaffirmons notre inquiétude concernant les finances actuelles de la Ville, mais surtout aussi celles des dernières années du mandat. Vous avez fait le choix de porter l'investissement à des niveaux encore jamais atteints, alors même que les recettes – et notamment les dotations de l'Etat – ont fortement baissé depuis 2014. Vous nous le rappelez à chaque Conseil municipal.

Ce choix, si vous le maintenez jusqu'à la fin du mandat, ne pourra se faire qu'avec une baisse drastique des dépenses de fonctionnement. Et qui dit baisse des dépenses de fonctionnement dit baisse importante des services au public.

Les cycles d'un mandat municipal sont connus de tous. Les premières années sont consacrées à la préparation des projets et à la baisse de l'endettement, afin de pouvoir réinvestir en fin de mandat. Vous avez pour votre part augmenté l'endettement de la Ville durant les premières années de votre mandat. On imagine bien l'état d'endettement de notre collectivité en 2020 si vous réalisez votre programme d'investissements qui, je le rappelle, est de 165 millions d'euros sur l'ensemble du mandat. Nous avons déjà commencé à vous alerter sur ce fonctionnement lors des votes des budgets précédents. Maintenant les choses sont claires et sans équivoque sur votre façon de gérer la ville.

J'aimerais revenir sur la comparaison des épargnes nettes des premières années du mandat. Vous avez enlevé la baisse des dotations, ce qui est effectivement une façon correcte de comparer. Néanmoins, il aurait été mieux de comparer vos premières années de mandat avec les premières années du mandat précédent, et non pas avec les dernières, puisque les mandats municipaux ont un cycle et que les investissements et les épargnes nettes suivent justement ces cycles.

Pour limiter la casse et pour répondre au pacte signé avec l'Etat, vous mettez en place – sans trop l'afficher d'ailleurs – un certain nombre de mesures préjudiciables aux citoyens yonnais. Vous affichez une hausse des subventions de fonctionnement versées aux associations de 200 000 euros. Lorsque l'on note que le club de basket affiche à lui seul une hausse de 230 000 euros, nous en déduisons que vous réalisez une baisse générale des subventions dans ce budget 2018. Madame CHANTECAILLE y reviendra d'ailleurs plus en détail.

Vous voulez maîtriser l'évolution de la masse salariale à 1 %, et vous écrivez : « cet objectif ne sera réalisable qu'avec la mise en place de mesures concernant les recrutements et les remplacements liés à l'absentéisme ». Soyons clairs et prévenons les Yonnais. Vous allez diminuer les services rendus à la population, en retardant le remplacement des agents en arrêt et en limitant les recrutements liés aux départs en retraite. De plus, Madame DURAND a confirmé qu'il y avait trop d'emplois municipaux pour la taille de notre ville. Qu'en sera-t-il l'année prochaine et les suivantes, alors que vous imaginez non plus une évolution de la masse salariale de 1 % mais de 0 % ?

Vous mettez également tout cela en place pour être conforme au pacte que vous avez signé avec l'Etat. La suppression de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement est la première perte de l'autonomie financière des collectivités locales. Le pacte qui va vous imposer une baisse drastique des dépenses de fonctionnement, alors même que l'Etat continue de transférer des compétences aux villes sans compensations financières à la hauteur des enjeux, est en effet la suite logique de cette perte d'autonomie. Vous ne pouvez pas, Monsieur le Maire, à la fois regretter cette orientation très marquée de la politique gouvernementale vers une mainmise de l'Etat sur les collectivités locales et vous déclarer MACRON-compatible.

Nous vous le répétons, Monsieur le Maire, vous conduisez les finances de la ville dans une impasse et vous préparez, pour ceux – quelle que soit leur origine politique – qui auront la charge de diriger cette ville, une situation très compliquée. Cela nous rappelle hélas la situation de la ville de Laval, lorsque Guillaume GARRAUD en avait pris la tête, suite à une gestion par une équipe de droite semblable à la vôtre, et dont la capacité d'investissements s'était trouvée réduite à tout juste 6 millions d'euros par an. Mais comme vous êtes déjà en campagne pour votre réélection, nous pouvons peut-être espérer un sursaut avant la fin du mandat. La ville de La Roche-sur-Yon et ses habitants le méritent bien. »

Françoise BESSON : « Le budget que vous présentez ce soir répond à quelques questions que nous avons posées lors du DOB, même si nous renouvelons toutes nos inquiétudes. Cependant, nous aimerions avoir davantage de précisions. Nous aurions aimé que le paragraphe lié aux dépenses de fonctionnement soit plus explicite car il laisse penser à un non remplacement de l'absentéisme. Or nous savons que ce genre de remplacement est toujours très difficile à gérer pour les agents et pour le travail à fournir au quotidien. Ma question est donc la suivante : que signifie la mise en place de mesures concernant les recrutements et les remplacements liés à l'absentéisme, en étudiant toutes les pistes alternatives de gestion et d'organisation des services ?

Parmi les points positifs, nous notons le budget concernant l'égalité femmes-hommes et le financement qui y sera consacré. Je suppose d'ailleurs que le COPIL formulera des propositions

concrètes à ce sujet. D'autre part, vous parlez également de provisions pour dépréciations d'actifs. Quelle est la raison de la provision des années 2016 et 2017 sur des comptes de tiers d'un montant de 35 600 euros ? Concernant les dépenses d'investissements, nous soulignons l'aménagement des pistes cyclables pour 200 000 euros. En revanche, le déploiement de la vidéoprotection nous laisse toujours interrogatifs quant au projet visé derrière et quant à l'utilité réelle d'un tel dispositif par rapport à la baisse de la délinquance. S'agissant des crédits de paiements affectés pour la Maison des syndicats, nous aimerions avoir davantage de lisibilité sur ce projet. Pour ce qui est du sport, nous constatons une nouvelle fois que le sport de haut niveau prend énormément de place dans ce budget, alors que nous voyons peu de choses décrites au sujet des activités physiques ou du sport pour tous, qui constituent l'un des socles de la socialisation. Enfin, si nous relevons que l'investissement fait la part belle avec de nombreux chantiers (salle de basket, dojo) nous ne lisons en revanche aucune volonté forte pour la rénovation des équipements existants, tant décriée.

J'aimerais également revenir aux annexes et aux subventions aux associations. Je constate qu'une subvention de 49 000 euros est reconduite depuis 2015 au Comité des écoles catholiques yonnaises, alors que l'activité du CECY consiste déjà à assurer cette représentation et cette promotion. Est-ce le rôle d'une collectivité de financer la promotion des écoles privées, surtout en ces temps de baisse des dotations ? »

Anita CHARRIEAU : « Ce budget s'inscrit dans la droite ligne de ce qui a été mis en place depuis près de quinze ans. Tout d'abord avec la règle d'or de Monsieur SARKOZY qui visait clairement à détruire l'emploi public d'une manière ou d'une autre, puis ensuite avec Monsieur HOLLANDE qui a largement contribué à la baisse des budgets des collectivités. Aujourd'hui, non content de se dire qu'il faut bâillonner les budgets des collectivités, l'Etat décide carrément de les mettre sous tutelle avec le pacte que vous venez de nous présenter. Or ces décisions impactent très clairement le fonctionnement des collectivités, puisqu'une grosse partie de ce budget concerne le personnel. Je vois donc difficilement comment vous allez pouvoir continuer à réaliser des économies sur le personnel, même si vous remplacez certains départs en retraite et que vous embauchez des jeunes.

D'une manière plus générale, je crains véritablement que Monsieur MACRON anéantisse totalement l'emploi public et la liberté d'intervention des collectivités. Nous le savons très bien, le travail du personnel public des collectivités consiste à remplir des missions auprès des habitants. Malheureusement, je crains que nous ne puissions continuer ainsi éternellement en conservant un même niveau de qualité. De la même manière, je ne pense pas que les Yonnaises et les Yonnais se satisfassent uniquement d'un certain nombre de services par le biais d'une mairie. D'autre part, je constate que ce qui est imposé aux collectivités est également imposé aux ménages. Je pense notamment aux APL ou au SMIC, lequel n'est pas forcément réévalué correctement, ou encore à certaines conditions de travail catastrophiques. A cela s'ajoute la réforme de la Sécurité sociale, avec l'amplification du CICE et l'exonération de pratiquement trois SMIC de cotisations. Or, je rappelle que les cotisations payées par les employeurs et les salariés servent justement à alimenter une grande partie du régime social. Autrement dit, nous faisons croire aux citoyens que leur pouvoir d'achat va augmenter, alors que de plus en plus se retrouvent en difficultés pour accéder à un logement, à des soins ou à des loisirs. De fait, si nous apprécions que des budgets soient consacrés au développement des activités sportives ou culturelles, encore faut-il que les habitants puissent y accéder gratuitement, et que ces enveloppes ne soient pas uniquement dédiées au sport de compétition. De plus, de la même manière que nous n'allons pas bénéficier éternellement des compensations de l'Agglomération, je ne sais pas pendant combien de temps nous allons pouvoir profiter de celles que l'on nous propose de mettre en place pour la taxe d'habitation. En effet, si ce pacte demande aux collectivités de s'engager, je ne vois pas très bien la manière dont le gouvernement s'engage pour permettre aux collectivités de pouvoir continuer à fonctionner.

Personnellement, je m'attendais à ce que les représentants des collectivités se manifestent de manière beaucoup plus forte lors du dernier congrès des maires de France qui, je le rappelle, est coprésidé par Messieurs BAROIN et LAIGNEL. En effet, de la même manière que certains maires sont intervenus pour remettre en cause cette casse de l'emploi public et de l'action des collectivités, nous aurions aimé que vous les suiviez et nous vous aurions soutenu sur cette lancée. Bref s'il s'agit de réaliser des gestions dans un cadre contraint qui ne tient pas véritablement compte de la situation des Yonnais, il n'est pas recevable pour nous de voter un tel budget. »

Martine CHANTECAILLE : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le budget que vous nous présentez suscite une double critique. La première porte sur la trajectoire des finances de la ville et

notre inquiétude sur l'endettement, et la seconde sur les choix politiques que ce budget traduit en actes. Il y a bien entendu des contraintes, mais elles ne dictent pas les priorités.

Le contexte de ce budget ne se réduit pas au projet de loi de finances. Le contexte de ce budget est aussi celui du chômage et de la précarité, et celui de situations humaines difficiles pour beaucoup de nos concitoyens. Dans un tel contexte, les services publics et les associations jouent un rôle essentiel en matière de redistribution, comme en matière de cohésion sociale. Or loin de compenser les choix gouvernementaux problématiques qui mettent en péril les associations, comme la suppression des contrats aidés par exemple, votre budget les fragilise un peu plus. Madame CHARRIEAU vient de parler de la règle d'or de SARKOZY, il s'agit là d'une véritable chape de plomb.

Vous affirmez augmenter de 200 000 euros l'enveloppe globale des subventions. Toutefois, comme l'a rappelé Monsieur SOULARD, cette hausse est plus qu'absorbée par une seule subvention, celle au RVBC qui s'élève à plus de 228 000 euros. Autrement dit, il y a une baisse réelle pour l'ensemble, hors RVBC. Nous pouvons comprendre et approuver le soutien à un club sportif lorsqu'il change de division au gré d'un championnat. Le problème n'est pas là. Le problème c'est qu'il n'existe aucun championnat, ni même de compétitions – et c'est tant mieux – pour bien des secteurs. Cela n'a pas de sens. Et pourtant, ces secteurs méritent aussi d'être fortement soutenus mais ils ne le sont pas. Voici quelques exemples. L'enveloppe du secteur associatif pour les personnes âgées a diminué de 10 490 euros, celle du secteur de la vie associative de 25 800 euros, avec la suppression totale des subventions pour la FOL et les Francas. Il suffit pourtant de feuilleter le *Roche Plus* pour voir les actions menées par ces associations. De la même manière, l'enveloppe du secteur éducatif a diminué de 30 000 euros, avec par exemple une baisse de 50 % de la subvention du Conseil laïc FCPE, une diminution de 10 739 euros pour les relations internationales, montant correspondant à la baisse de la subvention de l'AEIN.

Par conséquent, nous voterons contre ce budget pour sa trajectoire dangereuse, mais aussi pour la baisse continue et réelle du soutien au secteur associatif. »

Guy BATIOU : « Je ne reprendrai pas toutes les remarques du DOB. Par ailleurs, mon intervention sera plus courte que prévue puisque mes collègues ont déjà relevé de nombreux points dont je voulais parler. J'aimerais tout d'abord souligner une nouvelle fois l'inquiétude de cette sorte de mise sous tutelle par l'Etat à travers la refonte de la taxe d'habitation. Je ne vois pas comment il est possible d'engager sincèrement un budget, alors que l'on ne pourra plus réellement parler de fiscalité directe mais au contraire de compensations fiscales. Il existe vraiment un problème à ce sujet. Aussi, si la solution consiste à menacer l'emploi public, qui est souvent le seul recours et la seule garantie pour ceux qui n'ont pas grand-chose, nous sommes en droit d'être vraiment inquiets. D'autre part, nous avons aussi énormément échangé sur la capacité de désendettement lors du DOB. Encore une fois, je crains pour les budgets, les choix et les capacités d'agir des futures municipalités quelles qu'elles soient. Bref, toutes ces inquiétudes – du fait de l'Etat ou de ce budget – mettent en cause l'autonomie et les décisions qui doivent être prises par les municipalités futures.

J'aimerais également souligner ce qui sera fait en matière d'égalité femmes-hommes. Dont acte. Nous allons donc tous pouvoir continuer à travailler sur ce sujet d'actualité qu'il ne faut surtout pas mettre de côté et c'est tant mieux. Par ailleurs, et de la même façon que j'étais déjà intervenu lors du DOB en matière de développement durable, j'aimerais souligner ici un point qui ne figure pas dans le budget, celui du report de subventions destinées à la Maison de la mobilité. Je pense en effet que toutes les actualités concernant la mobilité en ville ou encore la pollution, montrent l'urgence d'actions indispensables en ce sens. Je réaffirme donc mon regret sur le fait que cette subvention soit reportée.

Concernant le sport de haut niveau enfin, je regrette davantage le manque de visibilité et de lisibilité de la politique choisie, plus que le soutien à telle ou telle association ou à telle équipe. Le déséquilibre est beaucoup trop marqué entre ces subventions aléatoires dont on ne connaît pas le montant d'une année sur l'autre, alors que de nombreuses associations réalisent un véritable travail de fond et travaillent, elles, dans la durée. Elles ont en effet besoin de lisibilité et malheureusement les subventions ne sont pas à la hauteur du travail qu'elles effectuent. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie pour la pertinence de vos questions, même si certaines relèvent parfois d'erreurs de lecture. Je demande à Madame DURAND de vous répondre sur les éléments techniques. »

Sylvie DURAND : « Concernant les dépenses de personnel tout d'abord, vous vous inquiétez du fait qu'elles représentent 61 % et qu'il s'agit d'un poste beaucoup trop élevé. Effectivement, je maintiens le fait qu'il est beaucoup trop important pour une ville de notre strate. C'est avant tout une question de bonne gestion car ces dépenses ne devraient pas représenter plus de 55 %. C'est pour cette raison que nous devons faire des efforts. D'autre part, je rappelle que nous avons déjà mis des actions en place pour le personnel, comme par exemple la mise en œuvre de nouveaux critères plus favorables dans leur progression de carrière, dans les avancements de grade et dans les promotions internes. De la même façon, nous avons également revu la refonte du régime indemnitaire pour leur apporter des améliorations sensibles, sans oublier l'adhésion au CNAS. Sachez qu'un agent de catégorie C – ils représentent d'ailleurs la majorité du personnel – mettra quinze ans pour gagner onze points d'indice, dont la valeur est de 4,6861.

S'agissant de l'épargne, je réaffirme effectivement qu'elle serait légèrement supérieure à celle présentée aux budgets 2013 et 2014 sans la baisse des dotations. Pour ce qui est de la dette, je rappelle que nous avons mobilisé 10,5 millions d'euros en 2017, sachant que la Ville a remboursé 7 millions au cours de cette même période. Cela signifie que l'endettement n'a progressé que de 3,5 millions d'euros. Par ailleurs, vous nous reprochez d'avoir un PPI de 32,6 millions d'euros. Or nous pouvons en être fiers car sans ces investissements publics, qui représentent 75 % pour les entreprises, notre économie et les emplois seraient encore touchés plus qu'ils ne le sont aujourd'hui. Peut-être aimeriez-vous être à notre place et présenter ces projets ? Cependant, nous faisons plus que ce que vous avez fait et ce, avec moins de recettes. En effet, non seulement vous aviez plus de dotations mais vous avez en plus choisi d'augmenter les taux d'impôts en 2004 et en 2010. Ma question est donc la suivante : qu'avez-vous fait des finances de la ville ?

Enfin, je conclurai par ces mots : nous vous avons présenté un budget ambitieux, réaliste et maîtrisé. »

Christophe BLANCHARD : « J'aimerais répondre à Madame CHANTECAILLE au sujet de la baisse des subventions de la vie associative, et notamment celles des Francas et de la FOL. D'après vous, la Ville de La Roche-sur-Yon a-t-elle vocation à soutenir des associations à rayonnement départemental, même si leur siège se situe dans la ville ? De plus, je considère que ces deux structures sont à but lucratif, puisqu'elles facturent toutes leurs prestations. Concernant les Francas, si la subvention en numéraire a certes été supprimée, la Ville reste néanmoins son principal financeur, puisqu'elle lui met à disposition des locaux et des salles de réunions pour environ 50 000 euros par an, soit près de 20 % de son budget qui avoisine les 260 000 euros. Pour ce qui est de la FOL – et vous devez bien connaître cette association puisque vous en êtes administratrice – ses fonds propres sont supérieurs à 1,1 million d'euros et elle a présenté un résultat bénéficiaire de 95 000 euros lors du dernier exercice. Sa trésorerie est également excédentaire puisqu'elle s'élève à 700 000 euros, soit environ neuf mois de salaires avec les charges. Enfin, elle possède également des actifs nets immobiliers à hauteur de 1,3 million d'euros. Par conséquent, je ne pense pas que cette association se retrouvera en difficulté malgré la baisse de sa subvention. »

Anne AUBIN-SICARD : « J'aimerais revenir sur la question de Madame BESSON à propos de la rénovation des bâtiments sportifs et sur celle concernant les cheminements doux. S'agissant des bâtiments sportifs, je rappelle que le diagnostic que nous avons réalisé a estimé les besoins en rénovation de ces équipements à 11,8 millions d'euros pour arriver à un niveau satisfaisant. Je rappelle également que le PPI 2015-2020 prévoit une enveloppe de 9,9 millions d'euros pour ce type de structure, sachant que nous sommes obligés de déborder sur un second mandat pour terminer la rénovation de l'ensemble de notre patrimoine bâti – y compris sportif. Or à ce jour, la prévision budgétaire de ce plan s'élève déjà à 11 156 000 euros, ce qui signifie que nous dépassons ces estimations. De fait, les 4,8 millions que vous avez évoqués s'inscrivent dans ce panorama, auquel s'ajoutent le nouveau dojo et la nouvelle halle aux Oudairies.

Concernant les cheminements doux et la somme de 200 000 euros engagée par la ville, je précise que l'enveloppe dédiée à ces opérations est beaucoup plus importante, puisque l'agglomération intervient désormais dans ce financement. D'une part, elle intervient sur le territoire de l'Agglomération – et donc de La Roche-sur-Yon – avec une enveloppe annuelle directe de travaux de 500 000 euros qu'elle portera elle-même. D'autre part, elle intervient par le biais de fonds de concours dédiés aux cheminements doux d'un montant de 250 000 euros annuel, à condition que les communes abondent de la même somme. Au final donc, un million d'euros de fonds publics sont consacrés aux cheminements doux sur le territoire de l'agglomération, dont 500 000 euros en maîtrise d'ouvrage directe par l'agglomération, et 250 000 euros en fonds de concours, dont le montant est à doubler par

les communes. Par conséquent, nous pouvons nous réjouir de cette somme conséquente en direction des actions de développement durable. »

Guy BATIOT : « J'aimerais simplement préciser le terme de « but lucratif » pour les associations. Ce n'est pas parce qu'une association se fait rémunérer qu'elle est à but lucratif. Si tel était le cas, je serais riche car je suis administrateur de plusieurs associations. Une association est en effet à but non lucratif parce qu'elle est justement administrée de manière bénévole. »

Anita CHARRIEAU : « J'aimerais réagir aux propos de Madame DURAND et sur le fait que la Ville ait apporté des éléments qualitatifs en matière d'emploi public. Je n'ai personnellement aucune difficulté avec ces mesures et nous sommes d'accord sur ce point. S'agissant des dépenses de personnel en revanche, dont le niveau ne devrait pas dépasser 55 %, si cela relève d'une bonne gestion il en est de même pour un foyer de deux personnes au SMIC dont le loyer représente 35 à 40 % de leur budget. En effet, si ce foyer aimerait lui aussi faire preuve de bonne gestion, il n'en demeure pas moins qu'il se retrouve confronté à la réalité. Par conséquent, nous sommes d'accord sur le fait que la commune doit et peut être le premier rempart contre ces inégalités. »

Jacques BESSEAU : « Monsieur le Maire. J'aimerais apporter deux précisions sur l'intervention de Madame CHANTECAILLE. S'agissant des 49 000 euros attribués au CECY, cette somme représente 0,33 centimes par enfant et par repas. Je rappelle en effet que cette aide est simplement appliquée sur 149 000 repas annuels. Si ces deniers étaient à la charge de la collectivité, nous devrions ajouter 1,5 million d'euros à notre budget, puisque vous savez très bien que le coût d'un repas avoisine les 10 euros. Il s'agit donc d'une aide symbolique et fraternelle. »

Monsieur le Maire : « J'aimerais conclure cette délibération en apportant des précisions de montants et des réflexions de fond. Madame CHANTECAILLE, je ne peux pas vous laisser dire que les subventions ont diminué puisqu'elles ont au contraire augmenté de 370 000 euros par rapport à l'année 2017, soit bien plus que le versement attribué au club de basket. De la même manière, je ne peux pas non plus vous laisser dire que l'ensemble de ces subventions est uniquement attribué pour le haut niveau, puisqu'elles concernent aussi le partage, les événements sportifs et la qualité de vie. J'ajoute par ailleurs que la pratique du sport ne s'est jamais portée bien à La Roche-sur-Yon, même s'il est vrai que nous connaissons encore quelques soucis de salles, car dix ont été construites avant 1977, et seulement deux après cette date, et que toutes nécessitent énormément d'entretien. Cela signifie aussi qu'il nous reste encore énormément de travail à réaliser. D'ailleurs, je suis heureux de voir que vous partagez notre volonté d'investissement à propos de ces équipements sportifs car ils sont importants.

Concernant l'égalité femmes-hommes, je remercie Monsieur BATIOT pour ses propos car les choses avancent et nous y mettons les crédits nécessaires. Nous arriverons donc à un résultat. Pour ce qui est de la vidéoprotection, je ne vous demande pas, Madame BESSON, de partager nos convictions car j'ai bien compris que nous étions en désaccord sur ce sujet. En revanche, nous sommes d'accord sur la prévention, qui constitue un élément essentiel à la sécurité. Nous y consacrons d'ailleurs de plus en plus de budget et allons y consacrer de plus en plus d'énergie. Je vous en reparlerai dans les prochains mois.

En ce qui concerne la Maison des syndicats, les choses avancent là aussi et nous sommes actuellement en discussion avec les syndicats. Ce projet verra donc le jour, cela est certain. A propos de la Maison de la mobilité, ce projet a tout simplement été repoussé car nous avons dû reporter les travaux de l'école Jean Roy-Malraux d'une année. Nous travaillerons d'ailleurs avec l'Agglomération pour la construction de cette Maison, dont vous connaissez désormais le lieu.

S'agissant des politiques menées par les présidences successives à la tête de l'Etat, je vous répondrai simplement que notre équipe a pour mission de bien gérer la ville pour le bien des habitants. Il s'agit donc d'être ambitieux pour eux, en luttant en permanence, comme nous le faisons maintenant depuis quatre ans, contre le chômage et la précarité. C'est le b-a-ba de la politique que nous menons. Il y a une chose que nous ne partageons pas. Nous considérons en effet que la solution du chômage et de la précarité ne se trouve pas dans les poches de l'Etat mais dans la réussite des entreprises et dans leur efficacité à proposer des emplois. Comment favoriser la réussite des entreprises ? En investissant, en créant de l'emploi et en donnant les conditions pour créer ces emplois. C'est ainsi que nous obtiendrons un véritable résultat sur le chômage et la précarité, puisque la création d'emplois diminue d'autant le chômage, et que les taxes sur les entreprises nous

permettent ensuite d'avoir des moyens financiers pour aider les plus faibles sans attendre l'aide de l'Etat. Encore une fois, le plus important est le résultat.

Par ailleurs, je souris à chaque fois lorsque vous dites que nous n'avons pas de logements sociaux à Piobetta. C'est vrai, cependant, nous en avons 30 mètres plus bas. L'équipement global de la ville est donc bien géré. Ne vous inquiétez pas nous respectons les règles et faisons même bien plus que cela.

En ce qui concerne la mise sous tutelle des collectivités, le recours devant le Conseil d'Etat n'est pas encore rendu. Je ne peux donc pas vous répondre aujourd'hui. D'autre part, vous nous demandez d'arrêter d'investir sous prétexte que nous ne savons pas de quoi demain sera fait avec l'Etat. Or je pense que nous devons quand même avoir un minimum de confiance car les conditions de cette confiance sont en train de revenir, alors qu'elles avaient disparu. Enfin, si je me déclare Macron-compatible, c'est parce que je garde à la fois mes capacités à me révolter et à dire non, mais que je sais aussi reconnaître lorsqu'un homme fait tout son possible pour faire réussir son État et pour aider les Français à se sortir de l'ornière dans laquelle ils se trouvent depuis déjà quelques années. Voilà ce que signifie pour moi être Macron-compatible et je n'ai aucun regret à le dire et à l'assurer. Pour autant, sachez que je suis aussi capable de dire au Président que je ne suis pas d'accord avec sa politique, et de le lui dire directement.

Pour ce qui est des Francas et de la FOL, j'ai bien précisé lors des vœux que nous n'avons pas pour ambition de fournir des subventions de fonctionnement sans projets, et que nous n'avons pas vocation à nourrir les associations départementales dont le siège se trouvait à La Roche-sur-Yon. C'est pourquoi nous avons décidé avec plaisir de continuer à faire travailler aussi bien les Francas que la FOL car ils réalisent du bon travail. Nous les faisons d'ailleurs travailler sans état d'âme car nous cherchons avant tout à être efficaces. J'ai même la sensation que nous aidons bien plus et bien mieux ces associations lorsque nous leur commandons des prestations et que nous les payons qu'à travers une subvention.

Je retiendrai une chose de tout cela. Vous vous opposez au budget et c'est normal. D'ailleurs le contraire m'eût étonné et m'aurait même inquiété. Cela m'aurait inquiété car nous avons des programmes totalement différents, les uns se repliant, les autres s'ouvrant. Les Yonnais ont choisi le second et nous mettons en place cette stratégie. Je vous rassure, Monsieur BATIOU, la dette va continuer de s'accroître jusqu'en 2020, compte tenu des programmes établis aujourd'hui. Elle baissera ensuite à partir de 2021, date à laquelle elle atteindra son point culminant de onze ans. La dette est d'ailleurs facilement calculable puisque les investissements sont d'ores et déjà prévus.

Monsieur SOULARD, je vous trouve un tout petit peu de mauvaise foi concernant l'augmentation de la dette mais ce n'est pas nouveau. Je rappelle en effet que nous avons eu à payer vos factures de la place Napoléon et du CYEL entre 2014 et 2016. De fait, si la dette s'est accrue, elle l'a été avec vos factures. Nous l'assumons d'ailleurs totalement et je ne critique personne. Il faut donc un minimum raison garder lorsque vous critiquez la dette, puisqu'elle résulte de votre programme. »

Joël SOULARD : « J'aimerais simplement poser une seule question puisque vous avez commencé votre intervention en parlant d'une hausse des subventions de 370 000 euros, alors que Madame DURAND parlait de 200 000 euros. Nous aimerions donc connaître le chiffre exact. Enfin, vous dites que deux salles de sports ont été construites depuis 1977. Or de mon côté, je compte aussi celle de La Courtaisière, du Bourg et de l'Angelmière, ainsi que la nouvelle salle de tennis de table. »

Monsieur le Maire : « Celle de l'Angelmière a été construite avant et je ne parlais que des salles omnisports. »

Sylvie DURAND : « Je rappelle que le montant total des subventions de fonctionnement s'élève à 5 048 617 euros et que celui des subventions versées aux associations est de 4 685 117 euros. Quant à la différence de 370 000 euros, elle correspond à des réserves diverses. »

1. Adopte par :

35 voix POUR le Budget Primitif 2018 du budget principal et des budgets annexes tels qu'ils figurent dans les documents annexes,

10 voix CONTRE : J. Soulard, M. Chantecaille, S. Chartier, A. Harel, A. Charrieau, T. De La Croix, G. Batiot, F. Besson, A. Hermann, M. Durquety

2. Adopte par :

35 voix POUR les taux suivants pour 2018 concernant les trois taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 23,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,69 %

10 ABSTENTIONS : J.Soulard, M. Chantecaille, S. Chartier, A. Harel, A. Charrieau, T. De La Croix, G. Batiot, F. Besson, A. Hermann, M. Durquety

3. Approuve par :

35 voix POUR la situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement telle que présentée,

10 ABSTENTIONS : J.Soulard, M. Chantecaille, S. Chartier, A. Harel, A. Charrieau, T. De La Croix, G. Batiot, F. Besson, A. Hermann, M. Durquety

4. Adopte par :

33 voix POUR la liste des subventions telle qu'elle figure en annexe, et autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints, dans le cadre de leurs délégations respectives, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier, et notamment les conventions et avenants à intervenir avec les organismes bénéficiaires,

10 ABSTENTIONS : J.Soulard, M. Chantecaille, S. Chartier, A. Harel, A. Charrieau, T. De La Croix, G. Batiot, F. Besson, A. Hermann, M. Durquety

2 élus ne participent pas au vote : B. Bichon-Bellamy, D. Guillet

5. Approuve par :

35 voix POUR la mise en place de provisions pour dépréciation d'actifs et de provisions pour risques et charges liées aux comptes épargne temps,

10 ABSTENTIONS : J.Soulard, M. Chantecaille, S. Chartier, A. Harel, A. Charrieau, T. De La Croix, G. Batiot, F. Besson, A. Hermann, M. Durquety

6. Approuve par :

35 voix POUR l'actualisation des effectifs tels qu'ils figurent aux annexes C1 du Budget Primitif 2018

10 ABSTENTIONS : J.Soulard, M. Chantecaille, S. Chartier, A. Harel, A. Charrieau, T. De La Croix, G. Batiot, F. Besson, A. Hermann, M. Durquety

2	DECISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La décision modificative n° 3 permet une modification de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le budget principal et les budgets annexes.

Les principaux éléments concernent :

- La mise à jour des crédits d'investissement en fonction des réalisations de l'année en dépenses et en recettes.
- Des ajustements comptables de chapitres à chapitres et pour des régularisations liées à l'inventaire.
- Une diminution du recours à l'emprunt (- 3 446 193 euros).
- La convention de groupement de commande entre le Département et la Ville pour l'accueil du Tour de France en 2018 (175 000 €).

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

8 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Monsieur Mathieu Durquety, Madame Françoise Besson

3	CESSION DES USINES RELAIS A LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION - ZA BELLE PLACE - VENDEE CONCEPT ET TRAIT D'UNION DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES COMPETENCES OBLIGATOIRES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.
----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence des zones économiques des communes vers les groupements (agglomération). De ce fait, deux ateliers-relais sont concernés à La Roche-sur-Yon (usines-relais 35 et 36 situés dans la ZAC Belle Place, respectivement occupées par les entreprises SAS Trait d'union et SA Vendée Concept).

Elles font l'objet de deux crédits-baux en cours.

L'évaluation retenue à l'unanimité des membres présents de la CLECT, le rachat à la Ville par La Roche-sur-Yon Agglomération des deux usines-relais est calculé sur la base du capital restant dû au 31 décembre 2017 des 2 crédits-baux, à savoir :

- pour TRAIT d'UNION au prix de 34.707,33 €, déterminé en fonction du capital restant dû au 31 décembre 2017 soit 31.103,33 € majoré de la valeur résiduelle de 3.604,00 €.

- pour VENDEE CONCEPT au prix de 1.038.115,38 €, déterminé en fonction du capital restant dû au 31 décembre 2017 soit 974.069,49 € majoré de la valeur résiduelle de 64.045,89 €.

Le Conseil municipal est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAUX PLUVIALES » VERS L'AGGLOMERATION - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 24 OCTOBRE 2017
----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport de la CLECT du 24 octobre 2017 relatif au transfert de la compétence « eaux pluviales » et, sur proposition de la CLECT, de réviser librement le montant de l'Attribution de Compensation avec une imputation en fonctionnement et en investissement à compter du 1^{er} janvier 2018.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Abstentions : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

5	REVISION LIBRE DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018
----------	--

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé au Conseil de réviser librement le montant de l'attribution de compensation de la commune à compter du 1^{er} janvier 2018 suite aux rapports de la CLECT sur le transfert des compétences liées au développement économique et la gestion des eaux pluviales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Abstentions : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

6	BUDGET PRINCIPAL - CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil est appelé à se prononcer sur l'admission en non valeur de créances irrécouvrables pour un montant global de 20 212,38 euros et de 6,33 euros en créances éteintes sur le budget principal.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	AIDE AU LOYER COMMERCIAL
----------	---------------------------------

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Par délibérations en date du 8 décembre 2015 et du 5 juillet 2016, la Ville de La Roche-sur-Yon a acté la mise en place d'un dispositif d'aide au loyer commercial pour soutenir le commerce et a souhaité recourir à l'association Initiative Vendée Centre Océan (IVCO) pour l'instruction et le suivi des dossiers.

Ce dispositif permet d'allouer aux commerçants concernés une subvention de 50 % du loyer (ou du loyer de référence) dans la limite de 400 € la première année et 25 % du loyer (ou du loyer de référence) dans la limite de 250 € la deuxième année.

Deux nouvelles demandes d'aide au loyer ont été déposées à IVCO qui a instruit ces dossiers et les ont présentées en commission de validation le 21 novembre 2017.

Celle-ci a émis un avis favorable selon les conditions suivantes :

- SAS BEQUET, 2 rue des Halles, Montant mensuel HT du loyer : 1 100 €, Montant mensuel aide 12 premiers mois : 400 €, Montant mensuel aide 12 derniers mois : 231 €, Montant total de l'aide sur les 2 ans : 7 572 €, Date début versement de l'aide : 01/11/2017.
- CHEZ TINASSOU, 18 rue Paul Baudry, Montant mensuel HT du loyer : 670 €, Montant mensuel aide 12 premiers mois : 335 €, Montant mensuel aide 12 derniers mois : 168 €, Montant total de l'aide sur les 2 ans : 6 036 €, Date début versement de l'aide : 01/12/2017.

Il est proposé au Conseil d'approuver ces versements.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DES MANDATAIRES ELUS REPRESENTANT LA VILLE LA ROCHE-SUR-YON AU SEIN D'ORYON
----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

L'activité de la Société ORYON s'articule autour des trois pôles suivants :

- le développement économique, qui regroupe les missions confiées par les collectivités locales en matière économique et les missions directement assurées auprès d'entreprises, ainsi que l'organisation d'événements ;
- l'habitat et les projets urbains, avec d'une part le service construction (maîtrise d'ouvrage logements et de bâtiments d'activité en propre, l'assistante à maîtrise d'ouvrage pour les Collectivités, les mandats publics ou privés, les contrats de promotion immobilière, la location-accession sociale), et d'autre part le service aménagement (concessions et conventions publiques d'aménagement confiées par des Collectivités, opérations d'aménagement en propre, mandats d'études) ;
- la gestion immobilière avec le service gestion locative de notre parc de logements sociaux et de locaux d'activités, ainsi que le service ParcExpo qui commercialise, gère et entretient les équipements publics des Oudairies et du Bourg-sous-La Roche.

Il est proposé au Conseil d'adopter le rapport des mandataires élus représentant la ville de La Roche-sur-Yon au sein d'Oryon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9

REHABILITATION DE LA HALLE A DU PARC EXPOSITION DES OUDAIRIES EN SALLE SPECIALISEE DE BASKET BALL - VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET DU PROJET - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain

« La Ville de La Roche-sur-Yon soutient activement le sport de haut niveau. C'est dans ce cadre qu'il a donc été décidé de mettre une nouvelle salle de sport à disposition du club de La Roche Vendée basket-ball. Nous avons choisi d'utiliser la halle du Parc des expositions des Oudairies pour réaliser cette opération, car celle-ci répondra en tous points techniques (réglementaire, sportif et qualitatif) aux besoins du basket féminin de plus haut niveau. Grâce à cette nouvelle surface sportive disponible, cet investissement va permettre de revoir totalement la programmation de la salle omnisport du boulevard Jean Yole. Comme vous le savez en effet, nous recevons chaque année dans cette salle la totalité des clubs pour planifier avec eux leur programmation. Toutefois, comme la demande devient de plus en plus supérieure à l'offre, il devient de plus en plus difficile pour les services de déterminer des créneaux disponibles. De fait, la mise en place de ce hall va nous permettre de libérer des créneaux supplémentaires, notamment pour le hand-ball, puisque la présence de cette discipline dans d'autres salles permettra dans le même temps de libérer de nouveaux créneaux. Dans un premier temps, nous donnerons satisfaction aux clubs yonnais et aux 15 000 adhérents qui utilisent chaque jour les équipements sportifs de la ville, ainsi qu'aux écoliers.

En clair, notre ville évolue très rapidement sur le plan sportif et nous sommes aujourd'hui en pénurie d'équipements, puisqu'il nous manque entre deux et trois salles de sport, sans compter les éléments extérieurs comme les terrains de football synthétiques par exemple. Bref, la demande des clubs est très importante.

A ce projet s'ajoute un double objectif, celui de passer à un classement adapté XL. Il s'agirait en effet de réserver la possibilité d'usages ponctuels polyvalents de la salle des Oudairies pour d'autres manifestations, qu'elles soient de nature associative, culturelle ou institutionnelle. En somme, nous voulons aussi profiter de cette salle pour y organiser aussi bien des assemblées générales d'associations par exemple, que pour faire venir certaines équipes de basket-ball de haut niveau situées à proximité telles que Cholet ou Nantes. Autrement dit, nous voulons l'utiliser au maximum pour que les Yonnais et les Vendéens assistent à la fois à des événements de haut niveau et à des manifestations culturelles.

Ce nouvel équipement sera créé dans le hall A du Parc des expositions des Oudairies et devra être opérationnel et exploitable dès la fin du mois de juillet 2018. La capacité sera au minimum de 2 000 places assises. Les travaux envisagés seront donc particulièrement dédiés à la reconfiguration et à l'aménagement des espaces intérieurs de la salle et des locaux annexes. Les tribunes seront également rétractables, comme celles de la Courtaisière ou celles de la Longère, ce qui permettra de dresser une scène pour des événements culturels. De la même manière, les panneaux de basket-ball seront également mobiles et pliables comme l'exige le règlement de la ligue de basket-ball. Je rappelle en effet que nous jouons dans l'élite française du basket-ball. Nous recevrons d'ailleurs l'équipe de Bourges, championne de France et d'Europe, ce week-end même. Je vous invite à venir à cet événement et vous pourrez constater que le club fait avec ce dont il dispose et que nous n'accueillons pas les athlètes et le public dans les meilleures conditions. Or cette nouvelle salle permettra de les recevoir avec fierté. Enfin, sachez que cette opération permettra aussi de lancer une réflexion et une étude sur le devenir du Parc des Oudairies. »

Monsieur le Maire : « Je rappelle qu'il s'agit là d'un projet d'ensemble. Par ailleurs, beaucoup me demandent ce qu'il se passera si l'équipe de basket-ball redescend en seconde division. Bien entendu, nous serons tous tristes car les joueuses ont énormément travaillé ces dernières années pour arriver à un tel niveau. A ce propos d'ailleurs, et contrairement à ce que pense Madame Besson, le fait d'avoir un club de cette nature qui évolue au plus haut niveau participe à la valorisation et à la pratique de tout le sport en général. Si nous voulons que tous nos jeunes soient de plus en plus attirés par le sport ou par la culture, il nous faut des équipements sportifs et des éléments culturels d'exception, ce qui n'empêche en rien le travail complémentaire avec les associations, et ce à quelque niveau que ce soit.